

L'A

Décembre 2001

Volume 11, numéro 2

I S

Bulletin interne du Bureau du coroner

Les coroners Bourget et Gagné déposent des études sur le suicide

Profitant de la tenue de la 51^e assemblée annuelle de l'Association des psychiatres du Canada à Montréal le 16 novembre, le coroner en chef Serge Turmel et les coroners-psychiatres Dominique Bourget et Pierre Gagné ont déposé devant la presse les résultats d'études qu'ils ont menées.



Accompagné du Dr Javad Momaï, psychiatre au Centre Pierre-Janet de Hull, les trois coroners ont déposé notamment des études sur le phénomène du suicide chez les ados de 15 à 19 ans, sur l'impact des désastres naturels sur le suicide (la crise du verglas), sur l'impact de la couverture médiatique sur le suicide, sur le suicide chez les médecins et sur les caractéristiques des suicides liés au jeu pathologique.

Accordant des entrevues à des médias de Montréal, dans l'ordre habituel, le coroner en chef Serge Turmel, le coroner Dominique Bourget et sur la troisième photo, le coroner Pierre Gagné.

IMPORTANT

À compter du 7 janvier 2002, le Bureau du coroner sera situé au :
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1

**Joyeux Noël
et
Bonne année !**

SUR LA SELLETTE

Le 16 octobre, j'ai participé au premier colloque de bio-archéologie et d'enquêtes judiciaires dont le thème était **Des restes humains, des enquêtes...** Profitant de colloque organisé par le ministère de la Culture et des Communications et le département d'anthropologie de l'Université de Montréal, j'ai présenté la *Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès*. Y ont également fait des présentations le Dr André Lauzon, directeur du Service de médecine légale, et M. Claude Harrisson, inspecteur à la Division des scènes de crime, à la Sûreté du Québec.

Répondant à une invitation des conférences-midi du département de traumatologie de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec, j'ai présenté, le 24 octobre, les résultats de l'enquête sur les personnes décédées par suicide au Québec entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 1996.

Je veux remercier le coroner Jean-François Dorval d'avoir présenté, en septembre dernier, le rôle du coroner lors d'un forum d'information destiné aux techni-

ciens ambulanciers, policiers et intervenants de la santé de Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup. Cette activité devait permettre de d'établir le rôle attendu de chacun lors d'un décès en dehors d'un centre hospitalier.

En compagnie de Paul-André Perron, agent de recherche, les 8 et 9 novembre, j'ai participé au Forum sur le jeu pathologique « L'information, l'éducation, la protection » tenu à l'instigation de Mme Agnès Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse. Nous y avons présenté des statistiques et le profil des suicides liés au jeu pathologique et participé aux interrogations du gouvernement visant à raffiner son intervention en matière de jeu pathologique.

C'est avec beaucoup de regret que j'ai accueilli, à la mi-novembre, la décision de démissionner de M^{me} Anne-Marie David de sa fonction de coroner en chef adjointe pour l'Ouest du Québec. Elle occupe depuis les fonctions de coroner investigateur permanent. En attendant son remplacement, j'assumerai l'intérim.

Le coroner Arnaud Samson a répondu à l'invitation d'une quarantaine d'enquêteurs de la Sûreté du Québec, en réunion à Baie-Comeau le 6 décembre, et leur a présenté le rôle du coroner eu égard aux crimes majeurs et souligné la collaboration attendue de leur part.

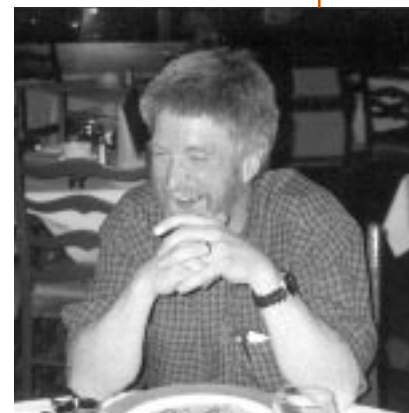
Le 12 décembre, le coroner Gilles Gauthier de Gaspé a tenu une conférence de presse à Sainte-Anne-des-Monts sur deux décès causés par une avalanche en 5 jours, lors d'activités de plein-air dans une même région. Après avoir cherché à établir une vue d'ensemble du phénomène des avalanches au Québec, du risque qu'il représente pour la population, le coroner Gauthier a notamment recommandé au Secrétariat au loisir et au sport, de concert avec ses partenaires, de collaborer avec le Centre d'avalanche de la Haute-Gaspésie afin de développer une expertise en matière d'avalanche au Québec.

Le coroner en chef Serge Turmel



Profitant de son XIV^e congrès syndical portant sur les soins de première ligne, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a rendu hommage à la mi-octobre à cinq médecins, dont le coroner Jean-François Dorval de Rimouski, qui se sont particulièrement illustrés par leur engagement et leur pratique de médecins de famille dans leur milieu.

Sur la photo, le docteur Dorval recevant une plaque commémorative des mains du Dr Rénald Dutil, président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Il est à noter que le coroner en chef, le docteur Serge Turmel, et les docteurs Pierre Carrier et Arnaud Samson, également coroners, étaient présents.



Le coroner Gilles Gauthier de Gaspé qui s'est penché dernièrement sur la problématique des avalanches au Québec.

En bref

Décès des coroners Archambault et Déry

Le 11 septembre est décédé à Amqui, à l'âge de 58 ans, le coroner Gaétan Archambault. Il laisse dans le deuil son épouse, Mme Lise Bédard et ses enfants Katya et Hugues. Chirurgien, le docteur Archambault était coroner depuis le 15 juin 1988.

Le 3 octobre, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Stanislas Déry. Il avait été coroner dans les années 70 et 80.

M. Alain Déry, qui a été directeur de l'administration au Bureau du coroner de 1987 à 1992, est décédé en novembre des suites du cancer. Profondes condoléances aux familles.

Démissions

M^e Louise Levasseur, coroner à Chandler, a remis sa démission le 14 août. Elle avait été nommée le 3 mars 1999.

Le D^r Éphraïm Massey de Montréal a démissionné le 27 août; il avait été nommé en 1989.

Pour des questions de santé, le D^r Jacques Buisson de Grand-Mère a démissionné le 29 octobre. Il était coroner depuis le 15 juin 1988.

Mouvements de personnel

Mme Anne-Marie David a démissionné en décembre de son poste de coroner en chef adjointe pour l'Ouest du Québec; elle occupe maintenant la fonction de coroner investigateur permanent à Montréal.

En congé sabbatique jusqu'en juin 2002, Mme Sonia Tennina est remplacée par M. Paul-André Perron; il continuera d'assurer le soutien aux coroners en matière de recommandations et de statistiques.

M. Claude Guimond est entré en fonction à titre d'analyste en procédés administratifs à la Direction de l'administration. Il a entre autres comme mandat les dossiers sur la Loi 82, la modernisation de l'État, la planification stratégique ainsi que l'élaboration et la mise en vigueur de directives et de politiques administratives.

Le 20 août, M^e Christian Hacquin est entré en fonctions à titre de procureur aux enquêtes et de conseiller juridique. Avocat depuis 1982, il a œuvré entre autres aux ministères de la Justice et du Revenu.

Mme Monique Jacob, secrétaire depuis plus de 5 ans de Cathie Halpenny, nous a quitté pour devenir la secrétaire de la présidente

de la Commission des libérations conditionnelles du Québec. Elle a été remplacée par Mme Jocelyne Drolet à qui nous souhaitons la bienvenue.

Six employées deviennent permanentes

Il s'agit de Mme Nicole Miller, secrétaire de M.M. François Houle, Pierre Morin et Paul-André Perron, de Mmes Nathalie Saindon et Christine Vallières, œuvrant au Service à la clientèle, de Mme Ginette Croteau, secrétaire à Montréal du D^r Louis Leduc, pathologiste, et de M^e Catherine Rudel-Tessier, coroner ainsi que de Mme Jocelyne Drolet, secrétaire au Secteur juridique. Il est à noter que Mme Johanne Tremblay a également obtenu un statut permanent à titre de technicienne en informatique.

Exécutif de l'Association des coroners

À la demande du président, nous vous faisons part de la liste des coroners élus en avril dernier au conseil de direction de l'Association des coroners du Québec. Il s'agit des coroners André H. Dandavino, président, Louise Nolet, vice-présidente (représentante des permanents), Pierre Bélisle, vice-président (représentant des temps partiel), Raynald Gauthier, trésorier, et André Trahan, secrétaire.

Adresses Internet du Bureau

Pour consulter le site Internet du Bureau du coroner : www.msp.gouv.qc.ca

Pour envoyer du courrier au Bureau du coroner : clientele.coroner@msp.gouv.qc.ca

Il est aussi possible à un internaute de communiquer, à partir de notre site, en sélectionnant **Bureau du coroner** et ensuite **Pour nous joindre**.

Le saviez-vous ?

Après avoir consulté les données du Bureau du coroner, la Société de sauvetage nous informe que, sur les 113 personnes qui se sont noyées en 1999, huit avaient moins de 5 ans et vingt et une ne portaient pas de vêtement de flottaison individuel.

Il est à noter également que 84 % des noyés étaient des hommes, que 74 % des noyades sont survenues en lac ou en rivière et que la pêche était l'activité que pratiquaient 44 des victimes.

Prix de reconnaissance de la RRSSS du Bas-Saint-Laurent et du CPS de Rimouski

Lors de sa quatorzième édition, en juin à Rimouski, la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent a remis un prix d'excellence au coroner Jean-François Dorval. Présenté par le Comité régional de prévention du suicide régional, le dossier « La prévention des traumatismes par armes à feu » a remporté le prix de reconnaissance. Conçu initialement pour la région de Rimouski, cette campagne de sensibilisation aux traumatismes causés par les armes à feu s'étend maintenant à l'ensemble du Québec, ce qui démontre l'esprit d'initiative et de créativité des acteurs dont le coroner Dorval, le Bureau du coroner, les corps policiers, la régie régionale...

En octobre, le Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent a remis le prix Jean-Beaulieu au docteur Dorval. Ce prix permet de reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personne à la cause de la prévention du suicide dans sa communauté.

Êtes-vous à l'abri du drame ?

M. Robert Simon, directeur général du Centre de prévention du suicide 02 de Chicoutimi, m'informe de la parution d'un dépliant éducatif intitulé *Les armes à feu : Êtes-vous à l'abri du drame ?* Ce nouvel outil vise à réduire les risques de suicide, d'homicide et d'accidents par arme à feu et présente les règles de rangement sécuritaire et invite à se départir des armes inutilisées.

Dans l'élaboration de cet outil, le CPS a bénéficié de l'expertise des docteurs Antoine Chapdelaine et Michel Lavoie de l'Institut de santé publique du Québec ainsi que de représentants du Bureau du coroner, de corps policiers et de chasseurs.

Pour commander des exemplaires du feuillet, composer le (418) 545-9110.

Congrès de ICADTS

Du 4 au 9 août 2002, se tiendra à Montréal la 16^e Conférence internationale sur l'alcool, les drogues et la sécurité routière. C'est la Société de l'assurance automobile du Québec qui aura le plaisir d'accueillir les membres l'International Council on Alcohol, Drugs and Traffic Safety. Pour plus d'information, s'adresser au secrétariat de la Conférence au (514) 395-1808.

Un nouveau collègue

M^e René Charest a été nommé coroner investigateur à temps partiel pour Shawinigan-Grand-Mère et les environs. Il succède au coroner Jacques Buisson qui a pris sa retraite.

Diplômé en droit de l'Université de Sherbrooke en 1982, il pratique le droit au sein de l'étude Goulet, Charest et Saint-Pierre de Grand-Mère.

On le voit lors de son assermentation par le coroner en chef, le docteur Serge Turmel.



Une infirmière sur la sellette pour la mort d'un patient

Article d'André Noël paru dans *La Presse* du 27 juillet

Le coroner Michel Ferland vient de pointer du doigt une infirmière d'un centre privé pour personnes âgées de Laval parce que, selon lui, elle n'a pas apporté les soins appropriés à un homme de 82 ans, qui est mort après être tombé de son lit. L'infirmière n'a pas été congédiée. L'Ordre des infirmières refuse de dire s'il a ouvert sa propre enquête.

En perte d'autonomie, M. Roland Brunette et sa femme Mme Florestine Lebleu ont pris une chambre à la Résidence Édén en juin 2000. Ce centre privé héberge 112 personnes âgées, dont un certain nombre qui souffrent de maladies chroniques. Le 23 septembre 2000, Mme Lebleu trouve son mari par terre à côté du lit. Elle tire la sonnette.

Une préposée se présente. Elle voit Mme Lebleu qui tente de relever son époux. Elle appelle l'infirmière de service, Mme Muslaine Conserve, qui arrive bientôt. Mme Conserve se penche au-dessus de M. Brunette et tente de lui parler. Le vieil



Le coroner Michel Ferland qui œuvre dans la région des Basses-Laurentides.

homme lui répond faiblement. L'infirmière quitte alors la chambre et compose le 911. Il est 7 h 57. Elle revient ensuite vers le patient et fait des manœuvres pendant environ quatre minutes. Puis elle arrête le traitement. À 8 h 12, elle compose encore le 911 et annule son premier appel, en indiquant que le patient est décédé.

Au cours d'entrevues, elle a déclaré que lorsqu'elle est revenue à la chambre, « il n'y avait plus de respiration ». Elle a dit qu'elle n'a pas fait d'autres manœuvres parce que, selon elle, le patient était mort. Toujours ce matin-là, elle parle avec le médecin d'Urgences-Santé. Ce dernier s'informe si le patient a signé un formulaire de non-réanimation. « Selon Mme Conserve, il ne doit pas être réanimé, c'est le désir de la famille, mais il n'y pas de formulaire au dossier », note le coroner.

À 8 h 13, malgré l'annulation de l'appel, les ambulanciers arrivent à la résidence. Ils demandent à la répartitrice le numéro de la chambre. « On tente sans succès de rejoindre le poste d'infirmière de la résidence », écrit le coroner. Finalement, les ambulanciers se présentent à la chambre de M. Brunette. Ils suivent leur protocole, mais leurs possibilités d'interventions sont limitées. Le patient est en asystolie (insuffisance des contractions du cœur). Selon le coroner, « ils apprennent de l'infirmière qu'elle n'a pas fait de manœuvre. » À 8 h 32, les ambulanciers transportent la victime jusqu'à la Cité de la Santé où le décès est constaté à 9 heures.

« Lorsqu'on analyse les circonstances du décès, on relève plusieurs éléments qu'il faut améliorer pour une meilleure protection de la vie humaine, conclut le coroner Ferland.

Le constat de décès est un acte médical. Or, lorsque l'infirmière rappelle une seconde fois le 911 pour annuler l'ambulance parce qu'elle dit que M. Brunette est mort, elle prend une décision qui ne lui revient pas. Son devoir est de porter secours au patient en pratiquant les manœuvres de réanimation jusqu'à l'arrivée des ambulanciers ou d'un médecin. »

« Lorsque l'infirmière quitte la chambre pour appeler le 911, elle laisse son patient entre les mains de préposées. Ceci est questionnable. Il aurait été préférable qu'elle désigne une préposée pour faire cette démarche : elle aurait dû rester auprès du patient. Le patient respirait faiblement et pouvait avoir besoin d'attention immédiate. En situation d'urgence, chaque minute compte. Les ambulanciers cherchaient le numéro de la chambre de M. Brunette. C'est une autre façon de perdre des minutes précieuses. Il y aurait lieu d'avoir une procédure bien établie. »

Le coroner recommande à la Résidence Édén d'améliorer ses procédures et de s'assurer que les directives d'entreprendre des manœuvres soient transmises à toutes les infirmières. Il demande aussi à la Régie régionale de la santé de Laval de conseiller les centres d'hébergement pour personnes âgées.

Il a été impossible de parler à Mme Conserve et à la directrice de la Résidence Édén. Une infirmière, sur place, a confié à *La Presse* que Mme Conserve avait quitté la résidence à la fin de l'année dernière, non pas parce qu'elle avait été congédiée, mais parce qu'elle avait trouvé un emploi dans un autre établissement. De son côté, l'Ordre des infirmières ne divulgue pas la teneur de ses enquêtes, à moins qu'il y ait des enquêtes publiques.

Des recommandations pour prévenir le suicide chez les autochtones

Article de Nancy Massicotte paru dans *Le Nouvelliste* du 25 juillet

Le suicide de deux jeunes Amérindiens de la réserve Wemotaci au début de l'an 2001 a poussé le coroner Jean-Pierre Blais à entreprendre une vaste enquête sur le suicide chez les autochtones au Québec et à formuler une série de recommandations visant à diminuer ce fléau.

Son rapport, qui est particulièrement étoffé, met l'accent non pas seulement sur l'ampleur de la problématique du suicide dans les réserves amérindiennes, mais sur les difficultés sociales auxquelles sont confrontés les autochtones. « Les Attikameks ont un taux de suicide de trois à cinq fois plus élevé que les taux du Québec et du Canada et ce, malgré ce qu'en dit la Santé publique du Québec qui conclut que le nombre de suicides chez les autochtones ne représente qu'un très faible pourcentage du nombre de suicides au Québec », écrit le coroner Blais de La Turque.

À la suite des suicides de Serge Niquay, 31 ans, le 9 janvier 2001, et de Ferdinand Petiquay, 29 ans, le 7 mars dernier, tous deux par pendaison, le coroner s'est inquiété du nombre de dossiers semblables sur la réserve Wemotaci. « Trois personnes sur une population d'environ 1 500 habitants depuis 14 mois ! Plusieurs des suicides touchent particulièrement les jeunes. Par exemple, deux jeunes filles de 12 et de 16 ans ainsi que quelques hommes, entre 15 et 30 ans, se sont suicidés ces dernières années. Et j'oublie les suicides dont je n'ai que vaguement entendu parler », précise le docteur Blais.

Le coroner a donc voulu comprendre cette problématique, d'autant plus qu'un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux trouvait lui aussi cette situation très préoccupante. Il note ainsi que dans tous les dossiers, une implication d'alcool était présente. Plusieurs avaient consommé des drogues comme du cannabis et/ou de la cocaïne. Les méthodes utilisées sont souvent la pendaison et les armes à feu.

Dans ses recherches, il a appris que le recours au suicide comme solution possible à la souffrance est de plus en plus fréquent. « Il touche aussi les survivants. Il n'est pas rare qu'une personne suicidée soit idéalisée. Il arrive même qu'elle devienne un exemple à suivre », ajoute-t-il dans son rapport.

Selon lui, les souffrances et les difficultés vécues par les Amérindiens sont reliées au fait que certaines communautés refusent de s'intégrer dans la société non autochtone, mais aussi à la perte d'identité causée par l'abandon des croyances traditionnelles. Le coroner Blais pointe aussi du doigt l'éclatement des familles, la sédentarisation qui accentue l'humiliation, des relations interpersonnelles plus individualistes et des rapports ardues avec des structures politiques plus complexes.

De même, il a noté que les enfants victimes d'abus et de mépris, la baisse de l'estime de soi, le découragement des jeunes, leur manque de repères dans leur communauté (qui les incite à consommer de l'alcool et des drogues), le milieu familial souvent chaotique, une éducation déficiente, la pauvreté et le surpeuplement dans les réserves contribuaient à accroître leur désespoir.

Il conclut que le suicide chez les autochtones est la résultante d'un mal de vivre profond, complexe, qui affecte toute une communauté mais dont toutes les données ne sont pas disponibles. Le coroner Blais constate qu'il existe très peu de données sur le suicide des autochtones québécois et encore moins sur la situation particulière que peut représenter Wemotaci.

« Les meilleures solutions doivent donc venir du milieu autochtone lui-même. Cependant, un appui de la part des gouvernements non autochtones est sans doute souhaitable. Cet appui existe pour les sphères politiques, économiques et culturelles. Il devrait en être de même pour le suicide. Il devrait dépasser le seul cadre de financement des programmes », propose le coroner Blais.

Il ajoute que le suicide, bien que chapeauté par Santé Canada, mais ignoré par la Santé publique du Québec, implique une large vue d'esprit qui dépasse de loin la seule consommation d'alcool ou de drogue. C'est pourquoi il recommande au ministère de la Santé et des Services sociaux d'entreprendre une démarche, de concert avec les dirigeants autochtones, afin d'élaborer, d'instaurer et de soutenir des programmes de prévention du suicide propre à la réalité autochtone étant donné que les méthodes de prévention usuelles n'ont pas donné les résultats escomptés. Il propose que les conflits de



Le coroner Jean-Pierre Blais de La Turque.

juridiction soient abolies pour que les résultats soient rapidement positifs.

À Santé Canada, il demande que le suicide chez les autochtones québécois devienne une entité à part entière avec ses particularités et ses subtilités et que des recherches soient entreprises le plus rapidement possible.

Le Conseil de bande Wemotaci devra pour sa part s'assurer que les intervenants chargés de la problématique du suicide soient supportés dans leurs efforts par une dynamique de santé mentale propre au milieu autochtone. Il devra aussi retenir les services de travailleurs autochtones du domaine de la santé formés en ce sens, comme des psychologues.

Finalement, le Conseil de la Nation Attikamek devra accorder une priorité au phénomène du suicide.

En bref

10^e Colloque de l'Association québécoise de suicidologie

L'Association québécoise de suicidologie tiendra son 10^e colloque à l'Université du Québec à Hull du 13 au 18 mai 2002. Ce colloque s'adresse aux cliniciens, aux chercheurs, aux professionnels de la santé et des services sociaux, aux intervenants des réseaux communautaire, carcéral, scolaire, sanitaire et social appelés à travailler auprès de personnes suicidaires. Pour plus d'information, prière de s'adresser à M. Normand Desjardins au (514) 528-0958.

Un suicide qui aurait pu être évité, selon le coroner Bourassa

Article de Sylvain St-Laurent paru dans *Le Droit* du 11 septembre

Un coroner de l'Outaouais, le docteur Pierre Bourassa, croit qu'un suicide aurait pu être évité, l'hiver dernier, si l'hôpital de Gatineau avait été mieux préparé à soigner les troubles psychiatriques.

Dans son rapport d'investigation, le coroner Bourassa a suggéré à la direction du CHVO de réaménager sa salle d'urgence, de tenter de réduire les délais d'admission des patients et d'augmenter la formation du personnel infirmier quant à l'évaluation des conditions psychiatriques.

Le coroner a précisé qu'un suicide survenu à Cantley le 4 mars 2001 était tout à fait évitable. Ce jour-là, un homme de Sainte-Foy hautement dépressif a échappé au personnel de l'Hôpital de Gatineau avant de s'enfuir et de s'enlever la vie.

L'individu de 60 ans s'est présenté à la salle d'urgence en milieu d'après-midi. Après l'avoir brièvement interrogé, une infirmière a déterminé que l'homme souffrait de troubles dépressifs et qu'il entretenait des idées suicidaires. Son dossier a été étiqueté « urgent ». On lui alors demandé de retourner dans la salle d'attente le temps qu'un médecin se libère.

Une heure plus tard, l'individu n'était plus à l'hôpital quand on l'a appelé. On l'a retrouvé pendu dans le sous-sol d'une résidence de Cantley.

Au terme de son investigation, le coroner Bourassa, qui est également urgentologue à l'Hôpital de Gatineau, a formulé quatre recommandations à la direction de l'établissement hospitalier.

Il a recommandé entre autres un réaménagement physique de la salle d'urgence, de façon à créer un espace particulier pour l'observation des malades psychiatriques. « Les gens qui souffrent de troubles psychiatriques sont pour l'instant admis à l'urgence parmi tous les autres patients. Cela occasionne des problèmes », estime le coroner.

« Un individu dépressif peut éprouver de la difficulté à confier ses problèmes personnels à un médecin si la seule chose qui sépare son lit de celui du patient voisin est un mince rideau. Les évaluations seraient facilitées si les rencontres se tenaient dans une pièce fermée », poursuit le coroner Bourassa. « Il n'est pas souhaitable non plus de mêler les patients en crise d'hystérie aux gens de 75 ans qui ont mal au ventre ou qui souffrent d'asthme. »



Le coroner Pierre Bourassa de Gatineau.

Le D^r Bourassa a également demandé au CHVO de modifier son système de triage pour adopter celui qui est recommandé par le Collège des médecins.

Le directeur des services cliniques à l'hôpital, le D^r Jean de la Chevrotière, a indiqué qu'il accueillait favorablement les recommandations du coroner. Il s'est cependant bien gardé de promettre quoi que ce soit. « Le réaménagement de la salle d'urgence du pavillon de Gatineau fait partie de nos plans depuis plusieurs années. La modification de lieux physiques dans un hôpital ne s'effectue pas du jour au lendemain », dit-il.

La Haute Côte se mobilise

Article de Paul Pigeon paru dans *le Plein-Jour Haute Côte-Nord* du 20 juillet

La Haute Côte-Nord n'entend pas rester les bras croisés suite au rapport du coroner Arnaud Samson qui identifie le syndrome de la traverse comme facteur d'accident.

C'est avec l'objectif de mettre en place des mesures de prévention que la MRC de la Haute Côte-Nord, la Sûreté du Québec, la Société des traversiers et la direction régionale du ministère des Transports ont formé un comité régional.

Déjà, une première rencontre a permis de cibler certaines interventions visant à diminuer la pression que ressentent les conducteurs à l'approche des traversiers. En effet, qui n'a jamais regardé sa montre en roulant derrière un poids lourd et en jurant parce qu'on risque de manquer le départ du prochain bateau. On sait que le syndrome de la traverse crée un état mental qui fait parfois oublier les règles les plus élémentaires de sécurité routière aux conducteurs. Ils ont peur de manquer le traversier et prennent

Syndrome de la traverse

Article de Steve Paradis paru dans *Le Soleil* du 20 juin

Pour le coroner Arnaud Samson, le « syndrome de la traverse Tadoussac-Baie-Ste-Catherine » est en grande partie responsable de la mort d'Armand Léonard Turbis, décédé en novembre 2000 d'un accident de la route après sa sortie du traversier.

M. Turbis, 64 ans, de Havre-Saint-Pierre, est décédé le 17 novembre, lorsque son véhicule est allé percuter un camion-remorque circulant en sens inverse dans la courbe du lac Long, quelques kilomètres à l'ouest des Escoumins, sur la route 138.

Selon le coroner, M. Turbis roulait trop rapidement à l'approche de cette courbe jugée dangereuse, ce qui l'a déporté sur l'autre voie. Quelques instants avant l'accident, la victime venait de doubler un autre véhicule sur une double ligne.

Le D^r Samson estime que la victime a pu être atteinte de ce « syndrome de la traverse », qui se décline en trois phases : avant d'arriver à la rivière Saguenay, au moment de la traversée et en quittant la traverse. Le coroner a indiqué que le fait de devoir emprunter le traversier à heures fixes provoque chez certains conducteurs un changement psychologique qui affecte leur perception de la vitesse et des règles de sécurité.

« Ainsi, à l'approche de la traverse, il arrive qu'un conducteur suivant un automobiliste qui roule en deçà de la vitesse

permise ou un peloton de véhicules ressentent de l'agressivité et soit porté à tenter des manœuvres de dépassement risquées et prohibées », a affirmé le coroner.

Le D^r Samson a comparé la sortie du traversier à « l'équivalent d'un départ de Formule 1 ». Surtout si le conducteur a le sentiment d'avoir été désavantagé par l'homme de pont de la traverse, qui lui demande de prendre place dans la file des voitures appelées à quitter le bateau en dernier. C'est ce qui serait arrivé à Armand Léonard Turbis et qui expliquerait la vitesse excessive dont il a fait preuve.

Accidents nombreux

Le coroner a rappelé qu'entre 1985 et 2000, 495 accidents de la route sont survenus sur le tronçon entre Tadoussac et Les Escoumins, causant neuf morts et 37 blessés graves. Le portrait est encore plus sombre pour le secteur de la route 138 compris entre Baie-Ste-Catherine et Cap-à-l'Aigle, où l'on a répertorié 18 morts et 38 blessés graves pour un total de 567 accidents.

Le rapport du coroner recommande au ministère des Transports de réviser la signalisation annonçant la courbe du lac Long, en attendant que soient effectués les travaux de correction prévus dans sa planification quinquennale. Il lui recommande aussi, de concert avec les MRC et la Sûreté du Québec, d'organiser une rencontre portant

sur les divers éléments du syndrome de la traverse afin d'en prévenir l'apparition et d'en contrer les effets.

« Cette rencontre viserait à intégrer dans un ensemble cohérent les différentes interventions requises pour améliorer la sécurité et les conditions de circulation de l'itinéraire de l'approche de la rivière Saguenay et ce, des côtes de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine », a-t-il indiqué.

Pour le coroner, « ce syndrome, dangereux pour celui qui en est atteint, peut avoir des répercussions sur d'autres automobilistes et causer des décès et des blessures graves ».



Le coroner Arnaud Samson de Baie-Comeau qui s'est penché sur le syndrome de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine.

ainsi des risques énormes, en roulant à des vitesses excessives ou en tentant des dépassements particulièrement dangereux.

Quelques mesures

Par exemple, des panneaux indiquant la prochaine voie de dépassement seront installés pour faire comprendre aux automobilistes qu'il est inutile de se presser puisqu'il n'est pas possible de dépasser avant d'arriver à Tadoussac ou à Baie-Ste-Catherine selon le cas.

Les limites de vitesse pourraient également être réduites dans certains secteurs considérés comme dangereux. Il se pourrait aussi que les policiers assurent une surveillance accrue pour faire respecter le Code de la sécurité routière. Le comité a même discuté de l'éventualité d'accorder la priorité de débarquement aux automobilistes sur les traversiers. Les conducteurs perdraient du même coup la crainte de se retrouver derrière une file de poids lourds pratiquement impossibles à doubler.

Actuellement, le débarquement est laissé à la discrétion des hommes de pont.

Le préfet de la MRC de la Haute Côte-Nord, M. Jean-Marie Delaunay, demandera aussi à ses homologues d'adopter une résolution demandant formellement au ministère des Transports de devancer les travaux de redressement de la route 138 entre Bergeronnes et Tadoussac, dont l'échéance est prévue en 2007. Idéalement, tout devrait être terminé en 2005, selon M. Delaunay.

Visite de courtoisie des piscines résidentielles

En juillet et en août, une unité mobile composée de deux sauveteurs de la Société de sauvetage a effectué des visites de courtoisie des piscines résidentielles des municipalités de Laval et Saint-Augustin-de-Desmaures.



Participant à la conférence de presse de lancement en août, la coroner Louise Nolet a rappelé que 9 noyades en piscine avaient déjà été enregistrées. Elle est entourée de M. Raynald Hawkins de la Société de sauvetage et de M. Gérard Cyr d'Hydro-Québec. En juin, la coroner Nolet était également présente au lancement de la Semaine nationale de la sécurité aquatique dont le thème était la promotion de la réanimation cardiorespiratoire pour sauver une vie en cas de noyade.

Les visites effectuées gratuitement et confidentiellement ont donné l'occasion aux propriétaires de faire évaluer leurs installations. Ils ont été par le fait même sensibilisés aux divers moyens pour sécuriser leur piscine et son environnement ainsi qu'aux bons comportements à adopter afin de diminuer les risques de noyade.

Cette initiative novatrice tire son inspiration de la proposition de « Règlement type sur les piscines résidentielles » élaborée en 1997 par le Comité provincial permanent sur les piscines privées, dont la Société de sauvetage est membre. Afin de sensibiliser les propriétaires de piscine arrière-cour aux normes minimales de sécurité, la Société de sauvetage grâce notamment au soutien d'Hydro-Québec, du Secrétariat au loisir et au sport, et de l'Association des commerçants de piscine a pu réaliser l'opération.

Le projet pilote de visite de courtoisie des piscines résidentielles aura permis de valider les outils de travail et, sans en avoir une valeur scientifique, a permis déjà de constater certains faits.

La plupart des propriétaires se préoccupent de clôturer leur piscine et d'apposer un

loquet à la barrière, cependant le ressort y est absent. Lorsque la barrière est restée ouverte par mégarde, elle ne se referme donc pas automatiquement donnant ainsi libre accès à la piscine.

Les gens ne savent pas que le filtre constitue un marchepied idéal pour un enfant qui souhaite récupérer un objet tombé à l'eau. Celui-ci est souvent installé trop près de la paroi de la piscine, soit à moins d'un mètre. De plus, la prise extérieure alimentant le filtre n'est pas munie d'un disjoncteur automatique ce qui augmente le risque d'électrisation et d'électrocution.

Lors de l'aménagement d'une piscine hors terre avec un patio, la proximité des fils électriques est trop souvent sous-estimée. Les normes de dégagement minimal de 15 pieds ne sont donc pas respectées. Finalement, trop peu de propriétaires possèdent une formation de premiers soins.

Ces résultats préliminaires ont démontré qu'il y avait beaucoup de sensibilisation à effectuer et la pertinence de poursuivre dans d'autres municipalités l'an prochain.

Trois Québécois sur quatre en faveur de la mort assistée

Extraits d'un article de Lia Lévesque paru dans Le Soleil du 2 juillet

De tous les Canadiens, ce sont les Québécois qui manifestent le plus d'ouverture face à l'euthanasie. Un sondage Léger Marketing révèle en effet qu'une majorité significative de Québécois souhaiteraient qu'on les aide à mourir s'ils étaient atteints d'une maladie incurable qui les faisait grandement souffrir.

De même, plus que tous les autres Canadiens, les Québécois désapprouvent les poursuites judiciaires contre des proches qui auraient aidé à mourir une personne souffrante, atteinte d'une maladie incurable.

Aidez-moi à mourir

Ainsi, 71 % des Québécois répondent par l'affirmative quand on leur demande s'ils souhaitent personnellement qu'on les

aide à mourir s'ils étaient atteints d'une maladie incurable qui leur occasionnait une souffrance extrême.

Au Canada, ce sont 57 % des citoyens qui répondent par l'affirmative à cette question. Les moins enclins à souhaiter qu'on les aide à mourir, dans de telles circonstances, sont les citoyens des Prairies (47 %).

De façon générale, les personnes les moins désireuses de recevoir une aide pour mourir sont celles qui ont plus de 65 ans, qui sont moins scolarisées et qui restent à la maison.

Poursuites

Les Québécois désapprouvent fermement le fait que l'on poursuive devant les

tribunaux une personne qui aurait aidé un membre de sa famille immédiate à mourir.

Ainsi, plus de 84 % des Québécois répondent « non » à la question : « Selon votre avis personnel, une personne ayant aidé à mourir un membre de sa famille immédiate atteint d'une maladie incurable lui occasionnant une souffrance extrême devrait-elle être poursuivie en justice ? ». En fait, seulement 9,8 % des Québécois pensent qu'elle devrait être poursuivie en justice.

Ce sondage a été réalisé en juin auprès de 1 507 Canadiens de 18 ans et plus; la marge d'erreur pour l'ensemble du pays est de 2,6 %.

La SQ lance une campagne contre l'impatience et l'agressivité au volant

Article de Lia Lévesque paru dans La Presse du 28 septembre

La Sûreté du Québec lance une campagne contre les comportements impatients et agressifs au volant, une campagne qui inclut tant un volet de sensibilisation qu'un volet de signalement de la part du public.

Bien que les autorités québécoises ne possèdent aucune statistique officielle sur le phénomène, la SQ le juge suffisamment important et sérieux pour entreprendre une campagne de sensibilisation. La SQ distingue d'ailleurs trois degrés de comportements : l'impatience, l'agressivité et la rage.

Le public est invité à signaler les cas de comportement agressif à la SQ, en composant le 310-4141, en donnant la description du véhicule, le numéro de plaque d'immatriculation, le lieu ou l'heure, ainsi que le comportement observé.

Dans les cas où un même conducteur sera plus d'une fois signalé à la SQ, celle-ci pourra adresser une lettre au conducteur agressif, l'informant que son comportement a été dénoncé à quelques reprises.

La SQ pense aussi pouvoir mieux cibler des lieux, des circonstances donnant lieu à

de tels comportements — on a déjà noté, par exemple, qu'aux abords de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine, les conducteurs devenaient impatients, conduisaient plus vite et plus dangereusement, de crainte de rater le départ du traversier.

Le 3 octobre, les policiers de la SQ remettront aux conducteurs un dépliant sur l'impatience au volant ou une balle compressible anti-stress. Les résultats des premiers mois de cette campagne seront dévoilés au Salon de l'auto de Montréal, en janvier 2002.

Le phénomène des comportements agressifs au volant existe depuis toujours, mais il fait plus souvent l'objet de commentaires depuis quelques années. Le coroner André Dandavino, président de l'Association des coroners, l'explique par plusieurs facteurs : augmentation du parc d'automobiles, et du nombre de gens qui ont de la difficulté à gérer leur stress, qui sont pressés et en retard à leurs rendez-vous.

On fait tous des erreurs dans la vie courante, rappelle le coroner Dandavino, en échappant des objets, en ne voyant pas telle ou telle chose. Mais en voiture, ces erreurs seraient plus sévèrement perçues. « En auto,



Après le point de presse, le coroner Dandavino donnant une entrevue à des médias de langue anglaise.

quand vous avez votre monde à vous qui est votre territoire, vous ne pardonnez pas à l'autre individu, parce que vous percevez le geste comme une agression. »

Selon le D^r Dandavino, « la personne dans une auto pense différemment » d'une personne dans une autre situation. « En auto, on n'a pas le droit à l'erreur et tous les gens sont prêts à nous crucifier. »

Quelques adresses Internet utiles :

www.cam.org/aqs

Association québécoise de suicidologie. Le site contient plusieurs liens vers des ressources Internet en matière de prévention du suicide.

www.csst.qc.ca

Commission de la santé et de la sécurité au travail. Le lien *Tout sur la prévention* permet d'accéder au magazine *Prévention au travail*.

www.insp.qc.ca

L'Institut national de la santé publique. On y trouve deux publications récentes fort intéressantes : *Évolution des traumatismes au Québec de 1991 à 1999* et *Le portrait de santé. Le Québec et ses régions*.

www.msss.gouv.qc.ca

Ministère de la Santé et des Services sociaux. On y trouve toutes les conférences et documents présentés lors du récent Forum sur le jeu pathologique. Sur la page d'accueil, cliquez sur *Jeu pathologique*. Le site contient également un annuaire des ressources du réseau de la santé au Québec. Pour y accéder, cliquez sur *Répertoires et annuaires*.

www.mtq.qc.ca

Ministère des Transports. Deux liens particulièrement intéressants : *Sécurité routière* et *Documentation et publications*.

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

Publications du Québec, lois et règlements.

Courbe à l'entrée de Saint-Félicien

Québec devrait investir près de 700 000 \$

Article de Claude Côté paru dans *Le Quotidien* du 18 octobre

Au cours des deux prochaines années, le ministère des Transports du Québec investira près de 700 000 \$ dans la correction de la courbe Hamel, à l'entrée sud de Saint-Félicien.

Ces travaux seront intégrés à l'aménagement de la voie de contournement par laquelle passera désormais tout le trafic de la route 169 transitant entre Saint-Prime et La Doré ou le Haut-du-Lac.

Les autorités régionales du ministère des Transports ont indiqué, au cours d'un point de presse, qu'elles en étaient venues à

des consensus avec le Canadien National, la municipalité et le coroner Carol Gagné qui, en septembre 2000, avait formulé des recommandations très précises sur des correctifs à apporter à cette courbe, considérée comme très dangereuse.

À ce propos, le coroner Gagné a mentionné qu'il s'était produit au cours des 40 dernières années, une vingtaine d'accidents mortels à cet endroit, incluant les trois qu'il a investigués depuis 1994. L'accident mortel, dans lequel la Félicinoise Stéphanie Privé a perdu la vie le 13 décembre 1999, l'a poussé à soumettre des recommandations au ministère des Transports et à réclamer des correctifs.

Avec les correctifs qu'on s'appête à apporter à cette courbe, il n'y aura plus, selon le coroner Gagné, d'ingrédients minimisant la sécurité des automobilistes à l'entrée Sud de St-Félicien.

Contournement

Selon Jean-Jacques Fournier, ingénieur à la direction régionale du ministère des Transports, il a fallu revoir tout le projet d'aménagement de la voie de contournement de la ville, notamment en modifiant le tracé du point de jonction avec la route 169.

On se souviendra que cette route devait servir uniquement à détourner du centre-ville les véhicules de transport lourd, tout en leur procurant un accès direct au parc industriel. Dans le scénario retenu, c'est tout le trafic régional et une bonne partie du local qui transiteront par cette voie.

« Il nous faudra revoir le concept avant de déposer à nouveau le projet devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec », a indiqué Jean-Jacques Fournier, lequel n'est pas en mesure de dire actuellement s'il faudra aller en audiences publiques.

Modifications

En dirigeant tout le trafic régional sur la voie de contournement, on conservera l'actuelle voie pour les automobilistes qui se dirigeront vers le centre-ville. Il n'y aura toutefois qu'une seule voie d'entrée à sens unique à l'extrémité sud de la courbe Hamel.

De plus, on ramènera la courbe Hamel de quatre à deux voies et on abaissera la vitesse à 50 kilomètres/heure sur toute la longueur du boulevard Sacré-Cœur, ce qui constituait une autre recommandation du coroner Gagné. Une autre voie d'accès à ce boulevard sera aussi aménagée à la hauteur du Motel Moreau, avec blocage de la circulation à la voie ferrée par des feux de signalisation.



Lors de son point de presse, le coroner Carol Gagné, au centre de la photo, était accompagné de M. Jean-Jacques Fournier du ministère des Transports et du secrétaire de la Ville de Saint-Félicien, M. Mario Ménard.

Quelques adresses Internet utiles :

www.saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance automobile du Québec. Suivez le lien *Parlons sécurité* pour accéder à de nombreuses rubriques sur la sécurité routière au Québec.

www.securite-sanitaire.com

Site sur la collaboration franco-québécoise en matière de prévention des morts violentes, des traumatismes et des suicides. Avec une présentation de M^e Pierre Morin devant l'École de la Magistrature de Bordeaux sur les fonctions du coroner, ainsi qu'une étude de Brian Mishara sur les suicides dans le métro de Montréal.

www.spcum.qc.ca/index.asp

Site du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal.

www.stat.gouv.qc.ca

L'Institut de la statistique du Québec. Parmi les nombreux chiffres disponibles sur ce site, on trouve un tableau complet sur la mortalité et les taux de décès selon la cause, le sexe et le groupe d'âge. Cliquez sur *Démographie*, puis sur *Décès et mortalité*.

www.surete.gouv.qc.ca

Site de la Sûreté du Québec, avec un volet *Prévention* digne d'intérêt.



La presse et les coroners S.O.S. gambling

Article d'Alain Bouchard paru dans *Le Soleil* du 27 juin

Après le *petit gratteux avec ça?* de Loto-Québec, voici la *petite thérapie avec ça?* de la ministre Agnès Maltais.

Tout joueur compulsif sera désormais en mesure d'avoir du secours rapide n'importe où au Québec, à l'exception du Grand Nord, promet la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux. « Nous voulons éviter que le joueur pathologique ait à magasiner » pour obtenir de l'aide, a déclaré Mme Maltais.

Les Régies régionales de la santé et des services sociaux de Québec et de Chaudière-Appalaches sont au cœur de cette manière de programme S.O.S. gambling. Le jumelage de leur expertise et de leur réseau de services en fait un territoire pilote d'aide aux joueurs compulsifs, ont expliqué leurs porte-parole respectifs, hier, lors d'une rencontre de presse à la maison Au Seuil de l'Harmonie, de Beauport.

La ministre Maltais était particulièrement fière d'applaudir cet effort d'intégration régionale de services, auquel son gouvernement consacre 805 000 \$ immédiatement. D'ici un mois, un seul comptoir de services

donnera accès en continuité à des interventions de crise, à de l'assistance budgétaire, à des thérapies internes ou externes.

Outre les CLSC de tout le territoire, ce nouveau réseau d'aide aux joueurs compulsifs comprend les centres de réadaptation Ubald-Villeneuve de Beauport et Alto de Saint-Romuald, de même que les organismes de thérapie Centre Casa de Saint-Augustin, Au Seuil de l'Harmonie de Beauport, Maison Claude-Bilodeau de Sainte-Marie de Beauce, Ressources Génésis de Charlevoix et Centre d'aide aux joueurs compulsifs de Beauport.

Il existe déjà deux façons d'avoir de l'aide immédiate, autant pour Québec-Chaudière-Appalaches que pour l'ensemble du Québec : **composer le 1 800 461-0140** ou appeler le CLSC le plus proche.

L'argent nécessaire à ces services provient des 6 millions \$ annoncés en février dernier pour combattre le jeu pathologique. « Seulement six mois plus tard, nous voilà déjà en mesure de présenter les services disponibles », s'est félicitée la ministre Maltais. Pour l'an 2002-2003, ce montant passera à 12 millions \$.



Et il n'y a pas que les structures, a-t-elle insisté. Beaucoup de gens sont en formation thérapeutique partout dans la province, selon la méthode de traitement du jeu mise au point par le psychologue de l'Université Laval, Robert Ladouceur.

« Il faut bien commencer quelque part, a confié au Soleil le président de l'Association provinciale des centres de désintoxication, Pierre Bernier. Et dans ce sens, c'est plutôt bien parti. Il s'agira de pouvoir s'ajuster à la nouvelle demande que générera la promotion des services offerts. »

M. Bernier dit en même temps avoir très hâte à la deuxième étape qui devrait normalement suivre celle de la guérison, en l'occurrence celle de la prévention.

Il n'y a pas que la vitesse et l'alcool qui tuent

Éditorial de Jean-Guy Dubuc paru dans *la Tribune* du 2 juillet

Les accidents de la route qui ont récemment fait la manchette étaient ordinairement liés à deux causes principales : l'alcool et la vitesse excessive. Et c'est vrai que l'on touche là deux dangers qui, parfois, s'unissent pour aggraver la situation. Sur le coup, presque à chaque fois, le ministre des Transports a promis des sanctions plus sévères; des comités ont préparé des études; des spécialistes ont multiplié leurs commentaires et, finalement, un projet de loi vient évidemment amender la loi de façon plus ou moins convaincante.

Ce sera toujours comme ça : la loi ne sera jamais vraiment convaincante. Pour plusieurs raisons, dont une qui est fondamentale. C'est que la loi fait peur; mais elle n'éduque pas, elle ne responsabilise pas les citoyens. Et c'est un grave problème.

Pire encore : l'État ne fournissant aucun outil d'éducation et de responsabilisation dans les questions d'ordre moral, éthique ou simplement social, aucune structure de suppléance n'est là pour le soutenir dans ce qui devrait être sa tâche. Alors, comment apprendre le bon comportement social, ou même la juste utilisation des biens en société? Comment apprendre à devenir un citoyen responsable?

Le ministère des Transports a décidé, il y a quelques années maintenant, de ne pas obliger les futurs détenteurs de permis de conduire à suivre des cours de conduite. Non, ce sera papa, un ami ou une copine qui s'en chargeront. Lesquels sont souvent, et malheureusement, eux-mêmes des conducteurs ignorants et incompetents. Un court examen viendra sanctionner une

compétence rudimentaire, toujours incomplète. Résultat : on trouve sur la route une foule de mauvais conducteurs qui nuisent à la circulation normale, multiplient les accidents mineurs et en provoquent quantités d'autres sans même le savoir. Personne ne pourra leur dire : il faudra les supporter ainsi jusqu'à la fin de leurs jours, ou des nôtres. Donc, l'ignorance et l'incompétence sont aussi responsables de nombreuses catastrophes routières. Le plus grave, c'est que la majorité des citoyens, et de leurs élus, en semble inconsciente.

Autre problème : le manque d'esprit civique. Bien sûr, les écoliers devraient pouvoir compter sur des cours de morale au programme de leurs classes pour en

suite à la page 12

Il n'y a pas que la vitesse... suite

apprendre au moins l'abc. Mais il semble de plus en plus évident que les cours ne sont pas suffisants : on n'a qu'à voir comment se comportent bien des gens, jeunes et moins jeunes, dans les lieux publics pour s'en rendre compte. Donc, il ne faut pas s'étonner de trouver les mêmes comportements délinquants, purement asociaux, sur les routes. Ce qui cause également de nombreux accidents.

Pas surprenant que plusieurs hésitent à accorder le virage à droite sur les feux rouges comme se répand la pratique dans nombre de pays : le manque chronique de civilité, c'est-à-dire du respect des autres, de plusieurs citoyens fait craindre le pire.

Un adage répandu veut que « l'on conduit comme l'on vit »; c'est-à-dire que la conduite automobile, spontanée et instinctive, reflète assez bien la personnalité de celui ou de celle qui tient le volant. Sans être absolue, l'expression a probablement

beaucoup de vrai : l'automobile ne change pas le caractère de la personne, elle l'exprime et le manifeste.

Donc, là comme ailleurs, il faudrait se rappeler que l'éducation vaut bien plus que la loi; et que la civilité est la base du bonheur en société. Que l'État, le ministre de l'Éducation en tête, se tourne vers ce problème majeur : il pourra nous protéger contre la répression qui semble toujours tenter les gouvernements dans les pays qui ont du mal à vivre la démocratie et la liberté en même temps.



Les comités d'examen des décès d'enfants ont tenu leur deuxième réunion conjointe au Bureau du coroner à la mi-octobre. On se rappellera que ces comités, formés notamment des coroners permanentes Line Duchesne et Louise Nolet, du chef-pathologiste, André Lauzon, de policiers, de substituts du procureur général et d'intervenants jeunesse, sont nés d'une préoccupation commune des milieux pédiatriques et judiciaires de mieux identifier les cas d'homicides chez les jeunes enfants.

Dans l'ordre habituel, le docteur Gilles Fortin, pédiatre-neurologue à l'hôpital Sainte-Justine et président du comité de Montréal, et le docteur Jean Labbé, pédiatre au Centre hospitalier de l'Université Laval et président du comité de Québec.



Le coroner Luc Malouin et François Houle ont participé au tournage d'une émission intitulée Du lac d'Argent aux Éboulements : les autobus en folie (1966, 1968, 1997). Faisant partie de la série Les grands drames de l'histoire du Québec, elle a été diffusée le 8 octobre dernier sur les ondes d'Historia. On voit le coroner Malouin interviewé par une journaliste de la maison de production Orbi.

*Les membres de l'équipe de **La turbulence des fluides**, le prochain long métrage de la réalisatrice québécoise Manon Briand, s'est présentée à la morgue de Montréal et au laboratoire de médecine légale le 7 septembre, en vue de tourner des scènes. Le film met en vedette Pascale Bussières, Pierre Lebeau, Jean-Nicolas Verreault et Geneviève Bujold. L'histoire du film se déroule à Baie-Comeau, où, pour une raison inconnue, la marée s'est subitement arrêtée; un phénomène étrange que certains voient comme un signe précurseur d'un immense tremblement de terre.*



On aperçoit le comédien Pierre Lebeau, jouant notamment dans Les Boys et dans Fortier, à l'œuvre dans son rôle de pathologiste judiciaire.



L'AVIS

L'AVIS est le bulletin interne du Coroner en chef publié à l'intention des coroners et du personnel.

Rédacteur en chef : François Houle

Ont collaboré à ce numéro : Paul-André Perron, Nicolas Lacroix, Serge Turmel

Photographies : François Houle, Denys Houde, Société de sauvetage, Croix-Rouge

Conception graphique : Formulart inc.

Impression : Imprimerie Bouchard

Le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

L'AVIS
Édifice Le Delta 2, bureau 390
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B1
Téléphone : (418) 643-1845
Télécopieur : (418) 643-6174

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 1994
ISSN 1188-2336

Bureau du coroner

Québec

